

LA MAISON DES FEMMES : Parcours d'une femme victime d'agression sexuelle

Nous avons rencontré Ghada Hatem, fondatrice de la Maison des Femmes de Saint Denis, et Sylvie Diaz, sage femme coordinatrice, qui ont accepté de répondre à nos questions sur l'accompagnement post agression sexuelle. Nous les remercions encore une fois de leur temps et de leurs réponses.

On m'a violée, j'ai été victime d'agression sexuelle, comment porter plainte ? Quel accompagnement à la Maison des femmes ?

Si vous venez de subir une agression sexuelle, et que vous souhaitez porter plainte, vous serez orienté(e) vers des UMJ : Unités Médico Judiciaires. Ces entités, dont les médecins sont au service du Ministère de la Justice et non de la Santé, sont chargées du prélèvements des éventuelles preuves (substances, sperme, ADN ...) et de leur conservation. Sans cette habilitation à conserver les preuves, l'examen ne pourra pas être reconnu par la Justice. Pour éviter les multiples examens, il vaut donc mieux être orienté(e) d'emblée vers une UMJ. Malgré la dimension personnelle salvatrice de la douche ou du nettoyage des vêtements post agression, il faut savoir que ce réflexe efface toutes les preuves qui pourraient servir à l'enquête.

La plainte, l'enquête, le procès, sont toutes des étapes compliquées, douloureuses. La Maison des Femmes intervient en marge de ces procédures.

Après une plainte ou sans plainte, la structure évalue l'impact de l'agression sur la santé et le psychisme des femmes, ceci grâce à plusieurs dispositifs et acteurs qui oeuvrent à la Maison des Femmes : Prise en charge du psychotraumatisme par des équipes de Psychiatres et de Psychologues, groupes de parole "violences sexuelles", groupe de parole "inceste", suivi psycho-corporel, shiatsu, ostéopathie, psychomotricité, ateliers d'amélioration d'estime de soi ...etc.

D'autres professionnels sont également sur place pour accompagner ces femmes : avocats, assistants sociaux (pour retrouver des droits, être orientée administrativement), policiers volontaires si la plainte n'avait pas encore été déposée...etc.

Pour les femmes n'ayant pas souhaité porter plainte, l'accompagnement est donc essentiellement psychologique. En effet, après 3 à 5 jours, les spermatozoïdes meurent, et les preuves ne pourront plus être récoltées : la loi les autorise cependant à porter plainte plusieurs années après les faits !

Outre ces professions "classiques", La Maison des femmes fait appel à plusieurs spécialités, pour travailler tant sur les blessures du corps que sur celles du psychisme.

Kiné spécialisé dans les agressions sexuelles, sexologues, karaté adapté travaillant le périnée développé par le Dr Denis Mukwege ...etc.

Quant au vocabulaire, il s'agit avant tout de faire preuve de bon sens, et de s'adapter à la personne qui viendra demander de l'aide à la Maison des Femmes.

Des formulations telles que "une femme avoue se faire violer" sont des formulations maladroitement, à proscrire : la femme n'a rien à avouer, n'y est pour rien. Il est préférable de dire "on a violé" à "s'est fait

violer", changeant ainsi dans la syntaxe le poids de la responsabilité. "De toutes façon, les mots sont forcément compliqués... on va dans ce qu'il y a de plus intime, et dans violence. La bienveillance évite donc la sur-victimisation, mais on ne peut pas ne pas parler."

Et la plainte ? Comment se préparer ?

Il peut être très traumatisant de raconter son histoire, mais sans en passer par là, il n'y a pas de plainte..

Dans le droit français, lors d'une plainte pour agression sexuelle ou viol, les policiers instruisent le dossier "à charge et à décharge" du fait de la présomption d'innocence : beaucoup de questions seront alors posées, qui peuvent paraître désagréables, ou déstabilisantes. C'est là qu'il est pertinent, pour le plaignant ou la plaignante, que le policier contextualise ses questions, et explique pourquoi c'est important de les poser. Le but de la démarche étant de confronter les faits lorsque l'auteur.e présumé.e sera interrogé.e.

La Maison des femmes travaille en étroite collaboration avec le commissariat de Saint Denis.

Ghada Hatem a ainsi pu suivre de près les formations suivies par les policiers pendant 3 jours, spécifiques à l'accompagnement de personnes ayant subi des agressions sexuelles. "De même qu'un psychologue, un sociologue, un médecin, une infirmière peut être extrêmement maladroit et inadapté, on peut trouver ces comportements partout."

Pour vous aider, il est possible de préparer son dépôt de plainte avec un avocat ou un **policier conseil***, qui sera capable de vous détailler les étapes de votre prise en charge au commissariat. Toute la difficulté réside dans la dimension urgente de certaines situations, ou la victime n'aura évidemment pas le temps de se préparer de la sorte.

Des structures comme le **CHU de Bruxelles***, pour faciliter le dépôt de plainte, ont ouvert des antennes dédiées, avec des policiers d'astreinte prêts à prendre des plaintes. Avec cette expérience, **le taux de plainte est passé de 10 à plus de 70%**. La Maison des Femmes de Saint Denis réfléchit aux possibilités pour ouvrir ce type d'antenne. Mais cette réflexion est épineuse en termes de coûts liés à une présence 24h/24, et le détachement de policiers dédiés.

Une permanence policière en collaboration avec le commissariat de la Ville est malgré tout organisée au sein de la structure, tous les mercredis. Les policiers présents reçoivent les patientes de la Maison des Femmes sur rendez vous, contrairement à une plainte classique en commissariat. Ce sont des femmes qui ont bénéficié d'un suivi préalable qui sont dirigées vers ces rendez vous. Ce sont des rendez vous préparés en amont, destinés à celles qui sont sûres de vouloir porter plainte : "ce sont des rendez vous longs, qui consomment beaucoup de temps pour la police, et donc on a pas envie de les gâcher"

Si une femme n'est pas sûre, elle est redirigée vers un policier conseil, et effectuera un dépôt de plainte lorsqu'elle sera prête. Plus l'affaire est compliquée, plus les policiers ont besoin de temps lors de ces rendez vous : "parfois, ils passent 4h avec les victimes"

Le nombre d'entrevues sur une seule journée est donc réduit volontairement, le but de la démarche étant de prendre le temps, temps dont la police ne disposera pas forcément au sein du commissariat.

Je veux m'inscrire dans cette démarche, accompagner des femmes précaires ou victimes de violence, c'est possible ?

La Maison des Femmes de Saint Denis souhaiterait essaimer son modèle, et permettre à plus de femmes, sur tout le territoire, d'être suivies et accompagnées.

Porteurs de projets, gynécologues, sages femmes, psychologues, membre de la Mairie etc. : vous pouvez prendre contact directement avec la structure pour être conseillé et orienté dans votre projet.

Lexique :

UMJ *: Unités Médico-Judiciaires. Suite à un dépôt de plainte, elles sont habilitées à prélever et à conserver les preuves. Parfois, certaines UMJ acceptent de faire ces examens et d'en conserver les preuves sans plainte préalable.

Policier conseil *: policiers qui sont soit bénévoles, soit "délégués police population", un métier qu'ils exercent en général après leur retraite. Ils ne prennent pas les plaintes mais rencontrent les femmes pour les préparer, voire préparer leurs collègues des commissariats, à les recevoir contrairement aux policiers présents les mercredis à la Maison des Femmes, qui prennent les plaintes.

CHU de Bruxelles* : La Maison des femmes de Bruxelles s'appelle "le 320 rue Haute", elle accueille les victimes, conserve les preuves que la victime souhaite ou non porter plainte, et fait appel à un policier d'astreinte qui viendra prendre la plainte.